

## Contrat BDSM- The Money slave

### 1. Clauses communes :

1.1 Cet accord prend effet à compter de la date de la signature par les deux parties.

1.2 Le contrat ne peut être modifié qu'en accord des deux parties.

1.3 Le soumis s'engage à avoir pour seul et unique **Maîtresse** Lady Dark et à la vénérer comme il se doit

### 2. Droits et Obligations de la Maîtresse

2.1 Elle s'engage à tenir compte des exigences familiales et professionnelles de son soumis.

2.2 Elle dispose de tous pouvoirs sur le soumis, son corps lui appartient. Elle peut se jouer de toutes pratiques sexuelles ou non, chasteté, punitions et humiliations préalablement autorisé.

2.3 Elle respecte les limites physiques, psychiques et morales de son soumis.

2.4 Elle doit prendre soin de son soumis, se tenir informé de son état pendant l'acte et en tenir compte sur l'évolution de la séance.

2.5 Elle s'exprimera comme elle le souhaite pour désigner son soumis.

Les désignations interdites sont :---

### 3. Droits et Obligations du soumis :

3.1 Il comprend et accepte la **D**omination de sa **Maîtresse** et devient sa propriété le temps du jeu.

3.2 Il sait que le corps de la **Maîtresse** est sacré et qu'il ne peut la toucher sans son autorisation. Toute infraction serait punie.

3.3 Il comprend et accepte les désirs et plaisirs de sa **Maîtresse**

3.4 Il s'exprimera avec respect sous peine de punition.

### 5. Clauses spécifiques au contrat The Money slave- A partir de 300€

4.1 En gage de son dévouement le soumis versera au début de chaque mois le montant de... préalablement défini sur le compte de sa **Maîtresse** (150€)

4.2 La **Maîtresse** et son soumis établissent un budget dédié aux pratiques de money slaving autorisée parmi les suivantes :

Cash Banking, rendez vous au restaurant ou café avec remise d'offrande: Oui/Non

Shopping ensemble: Oui/ Non

Budget dédiées: ...

Achat en ligne avec présence du soumis : Oui/ Non

Achat en ligne, en absence du soumis: Oui/Non

Budget dédiées: ...

Prêt de carte temporaire, sur période défini: Oui/Non

Accès au compte du soumis et autorisation de la Maîtresse a s'y servir: Oui/Non

Budget dédiées: ...

**4.3** La Maîtresse s'engage a respecter le budget fixé et a informer son soumis pour tout achat réalisé en son absence si autorisée.

**4.4** La Maîtresse peut sur demande explicite du soumis avoir un rôle de tutelle , gérer ses finances et être remercié en adéquation.

La clause 4.1 est un pré-requis pour accéder aux autres pratiques .

**Fait a Lyon le :**

Signature de la Maîtresse

Signature du soumis